



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur d'un règlement - Règlement No. 24.02.01.24

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors de la séance du Conseil du 4 mars 2024, le règlement suivant a été adopté :

- Règlement No. 24.02.01.24 modifiant le règlement 24.02 décrétant les différents tarifs pour l'exercice financier 2024 afin d'ajouter les tarifs relatifs aux services d'aqueduc

Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi.

Ce règlement est entré en vigueur le 8 mars 2024.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet municipal ou peut en faire la demande par courriel à l'adresse : greffe@stmathieudebeloeil.ca.

DONNÉ à, Saint-Mathieu-de-Beloeil, ce 8 mars 2024.

Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière